

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Une formule de formation continue est offerte depuis 2012 aux personnes certifiées désirant obtenir un certificat supplémentaire afin de faire reconnaître leur investissement additionnel dans de la formation en Journal Créatif. Ce certificat est émis après 200 heures de formation continue (perfectionnement) qui doivent répondre aux critères suivants.

Description du programme de spécialisation

Division des heures

Acquisition de contenu théorique et d'outils supplémentaires, à la carte : 120 h

Pouvant inclure un maximum de 10 heures de formations pour tous¹.

Projet personnel de Spécialisation : 60 h

Formation en ligne étalée sur environ 9 mois et qui constitue un genre de deuxième stage, mais plus libre et centré sur un projet personnel. L'appellation du certificat dépend de ce projet (voir ci-dessous).

Supervision en groupe et individuelle : 20 h

En groupe : Différentes formules sont proposées périodiquement.

Individuelle : Nous offrons aux personnes certifiées qui veulent être supervisées dans le développement de leurs projets la possibilité de supervision individuelle.

À la fin du programme

À la fin des 200 heures, un bilan de 1 à 3 pages sera demandé afin de faire état des apprentissages. Ensuite, le certificat est émis, et il peut porter l'une des appellations suivantes, selon le projet de spécialisation qui aura été réalisé :

- **Spécialisation animation** : Ceci est le titre par défaut accordé aux personnes qui acquièrent une spécialisation. C'est un titre plus général. La formation « Outils d'animation » est recommandée.
- **Spécialisation accompagnement** : Ceci est un titre réservé aux thérapeutes, intervenants ou coachs développant leur pratique d'accompagnement en lien avec le Journal Créatif. Le projet personnel doit être axé sur l'accompagnement.
- **Spécialisation éducation** : Pour parents, éducateurs ou enseignants. Le projet personnel doit être axé sur l'éducation.

- **Spécialisation mieux-être** : Pour les personnes désirant aller plus loin personnellement et ainsi pouvoir améliorer leurs activités de Journal Créatif de façon générale.

Le centre de formation en Journal Créatif tient un registre des heures de formation complétées et un cumul figure également dans l'*Espace membre*, section *Spécialisation*, pour chaque personne certifiée. L'École produit et transmet un certificat officiel quand les conditions d'obtention sont complétées. La page CERTIFIÉS de notre site mentionne ce certificat de spécialisation.

Critères d'obtention des heures de formation continue (perfectionnement)

Voici le résumé de ce qui est requis pour vous voir attribuer vos heures de formation continue dans le cadre des formations faisant partie du programme menant au certificat de spécialisation. Les détails spécifiques à chaque formation sont présentés dans les descriptifs de cours.

Pour les formations en ligne avec forum de discussion

- Effectuer les exercices et les devoirs spécifiques à la formation.
- Participer activement au forum de discussion.
- Accomplir le travail de marraine/parrain pour la leçon qui vous est assignée.

Mode autodidacte

Il est parfois possible de suivre certaines formations en mode autodidacte, en participant à votre rythme, sans obligations. Dans ce cas il est important de nous en aviser.

Prenez-note qu'en mode autodidacte, les heures de perfectionnement de seront pas comptabilisées.

Pour les formations en direct, par visioconférence

- Effectuer les exercices et les devoirs spécifiques à la formation.
- Présence et participation requise à toutes les rencontres en direct.

Pour les supervisions individuelles

- Présence et participation active au processus et aux rencontres avec la ou le superviseur désigné.

ⁱ Comme il n'y a pas de suivi individuel (suivi des leçons) ni de contenu spécifique réservé aux PC dans les formations pour tous, les heures ne sont pas comptabilisées en formation continue. Cependant, le CFJC reconnaît qu'il y a de nombreux apprentissages qui se font aussi dans ces ateliers et nous avons décidé d'allouer un maximum de 10 heures de ces activités à la formation continue. Communiquez avec nous pour vous voir allouer les 10 h de formations pour tous.